



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/INF.7.1

Paris, 18 juin 2010

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL  
CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil  
25 juillet – 3 août 2010

**Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire : Paysages urbains historiques**

INF.7.1 Rapport d'avancement sur la préparation de la Recommandation de l'UNESCO concernant la conservation du Paysage urbain historique

## RÉSUMÉ

Le présent document fournit des informations sur la préparation de la Recommandation de l'UNESCO concernant la conservation des paysages urbains historiques, suite à la résolution **35 C/résolution 42** adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 35e session (octobre 2009).

## **I. Contexte**

1. Suite aux discussions au cours des sessions du Comité du patrimoine mondial sur les paysages urbains historiques et suite aux décisions pertinentes adoptées sur la nécessité de préparer une nouvelle Recommandation de l'UNESCO concernant la conservation des paysages urbains historiques, le Comité du patrimoine mondial et le Conseil exécutif (voir, en particulier, décision **181 EX/29** adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 181<sup>e</sup> session en avril 2009), la Conférence générale de l'UNESCO a décidé à sa 35<sup>e</sup> session (octobre 2009) que les instruments normatifs existants de l'UNESCO relatifs au patrimoine urbain devraient être complétés par une nouvelle Recommandation sur la conservation du paysage urbain historique (**35 C/résolution 42**).
2. La Conférence générale a également défini une méthode de travail pour la préparation de la nouvelle Recommandation, conformément au *Règlement relatif aux recommandations aux États membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif*. En particulier, elle a décidé de :
  - a) convoquer une réunion d'experts invités en leur capacité personnelle (catégorie VI) à préparer un avant-projet de la recommandation proposée qui sera envoyée aux États membres en vue de recueillir leurs observations ;
  - b) convoquer ensuite une réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II) chargés de réexaminer le projet à la lumière des observations reçues, et à lui soumettre à sa 36<sup>e</sup> session (2011) un rapport final et, le cas échéant, un projet révisé

## **II. La préparation de la Recommandation**

3. Conformément à la **35 C/résolution 42**, une réunion d'experts internationaux invités en leur capacité personnelle s'est tenue du 17 au 19 février 2010 au siège de l'UNESCO, avec pour mandat de discuter les éléments de la Recommandation proposée et de préparer un avant-projet du texte.
4. Toutes les régions du monde étaient représentées par les experts invités, qui sont d'éminents spécialistes dans le domaine de la conservation du patrimoine urbain, et par des représentants d'institutions de premier plan, des universitaires et des praticiens qui apportèrent dans le débat leur expérience interdisciplinaire tant théorique que pratique.
5. Le cadre de la discussion était défini par la précédente série de débats sur la conservation du paysage urbain historique qui a eu lieu à toutes les sessions du Comité du patrimoine mondial depuis sa 29<sup>e</sup> session (Durban, 2005), à l'Assemblée générale des États parties depuis sa 15<sup>e</sup> session (UNESCO, 2005) ainsi que par les discussions pertinentes du Conseil exécutif à ses 179<sup>e</sup> et 181<sup>e</sup> sessions (respectivement, avril et octobre 2009) et par le débat organisé à la Conférence générale à sa 35<sup>e</sup> session (octobre 2009).
6. Dans leurs travaux, les experts ont pris en considération les résultats et recommandations d'ateliers et de réunions d'experts organisés préalablement

pour traiter ce sujet. De plus, juste avant la réunion d'experts de février 2010 sur la Recommandation de l'UNESCO, un atelier international centré sur l'application du paysage urbain historique au contexte africain a été organisé à Zanzibar, République-Unie de Tanzanie, du 30 novembre au 3 décembre 2009. Les résultats et recommandations de cet atelier ont fourni une assise solide sur laquelle le groupe d'experts de février 2010 a pu baser et élaborer son travail<sup>1</sup>. En outre, il convient de noter que la réunion d'experts sur l'inclusion des paysages urbains historiques dans les sections pertinentes des *Orientations*, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, Brésil, du 7 au 11 décembre 2009, s'est exclusivement concentrée sur le patrimoine mondial (voir *Document WHC-10/34.COM/7.1*).

7. Des experts ont débattu de la multitude de problèmes liés à la conservation du patrimoine urbain historique. Ceci va des impacts de la croissance urbaine aux contraintes dues au développement, en passant par les opportunités et défis accompagnant la croissance de l'économie mondiale et par les nouvelles approches en matière de patrimoine urbain, qui sont nées des préoccupations pour l'environnement.
8. En vertu de la procédure fixée par la Conférence générale et au nom du Directeur général de l'UNESCO, le Centre du patrimoine mondial enverra aux États membres de l'UNESCO le projet de texte de la Recommandation proposée, 14 mois avant la 36e session de la Conférence générale, en leur demandant de soumettre leurs observations sur ce texte, en conformité avec le *Règlement* cité auparavant.
9. Conformément à la 35 C/résolution 42, une réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II) sera convoquée au printemps 2011 au siège de l'UNESCO pour réexaminer le projet en s'appuyant sur les observations reçues et soumettre un rapport final avec un projet de Recommandation révisé pour examen par la Conférence générale à sa 36e session (2011).

---

<sup>1</sup> Les principaux résultats et rapports complets de ces réunions sont disponibles à l'adresse internet suivante : <http://whc.unesco.org/en/cities>